



## #Décembre 2025

### SOMMAIRE :

- Réunion annuelle des associations
- Dossier subvention communale pour 2026
- Charte des associations
- Calendriers partagés

🎄 **Bonnes fêtes de fin d'année !** 🎄

## Réunion inter-associations 🧠

La réunion annuelle des associations aura lieu demain **mardi 2 décembre 2025** à 20h dans le hall Charles Perron.

Ce temps fort est l'occasion d'échanger sur vos projets, calendriers, sur le prochain forum des associations ou encore sur l'articulation avec la mairie. Nous vous y attendons nombreux, et afin de faciliter l'organisation merci de renseigner le sondage ci-après (une ligne par personne, ajouter la ou les associations représentées après votre nom) =>

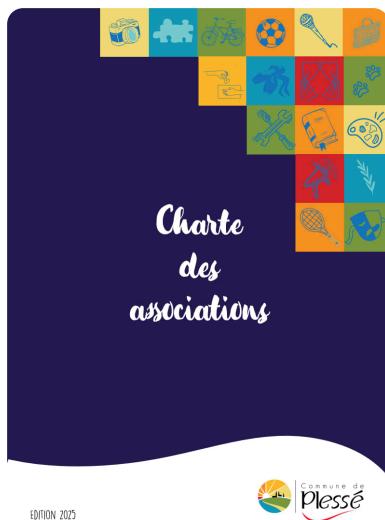
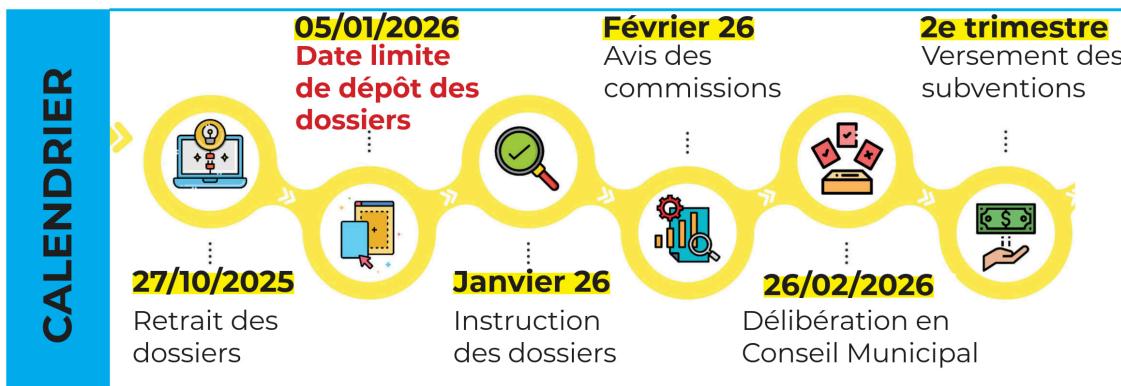
<https://framadate.org/2TBYlsgNeC9xDKuq>

# Subventions Mairie de Plessé

Les dossiers de subventions sont disponibles sur le site de la commune :

<https://www.commune-de-plesse.com/ressourcesassociatives>

**Attention, les dossiers arrivés après le 5/01/26 ou incomplet ne seront pas étudié.**



## Charte des associations

Signée en début d'année, cette charte synthétise toutes les informations qui régissent les échanges entre votre association et la mairie.

Elle permet ainsi la transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations et facilite la communication pour être plus efficace. N'hésitez pas à vous y référer !

<https://www.commune-de-plesse.com/ressourcesassociatives>

## Les calendriers partagés

17

[Accédez au calendrier partagé des manifestations 2025](#)

[Accédez au calendrier partagé des manifestations 2026](#)



## Mairie de Plessé

1 rue Jules Verne - 44630 PLESSE - 02.40.79.60.14  
[www.commune-de-plesse.com](http://www.commune-de-plesse.com)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

